



Date de convocation :
24 février 2020

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N° 2.11

**Achat d'une ponceuse
vibrante**

L'an **deux vingt** et le **02 mars**, à **19 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mmes GÉRARD, SAINT-SUPÉRY, MM. RIVIÈRE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, Mr ROUCH et Mme CAHUZAC.

Absente : Mme TONELLO.

Madame Déborah CAHUZAC est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'équiper les services techniques municipaux d'une ponceuse vibrante.

Il présente la proposition de l'entreprise WURTH FRANCE SAS, Z.I Ouest, Rue Georges Besse, BP 40013, 67158 ERSTEIN CEDEX, pour la fourniture d'une ponceuse vibrante ESS 115-2, dont le montant est fixé à **DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT EUROS HORS TAXES (288.00 € HT)**.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cet achat.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'acheter une ponceuse vibrante pour les services techniques municipaux ;
- d'accepter la proposition de prix de l'entreprise WURTH FRANCE SAS, Z.I Ouest, Rue Georges Besse, BP 40013, 67158 ERSTEIN CEDEX, s'élevant à **DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT EUROS HORS TAXES (288.00 € HT)** pour l'achat d'une ponceuse vibrante ESS 115-2 ;
- d'imputer la dépense au Budget Communal, section d'investissement, article 2158 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet achat.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **09 mars 2020**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **03 mars 2020**

Le Maire,
Christian SANS

